

ASSA

Association de sauvegarde du site d'Arcachon

Agréée par la Préfecture pour la défense de l'environnement

www.sauvegarde-arcachon.org

contactassa33120@gmail.com

20 août 2024

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASSA **tenue le 24 juillet 2024 dans la salle des Réservoirs à Arcachon**

Sur convocation du conseil d'administration, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans la salle des Réservoirs à Arcachon pour délibérer sur l'exercice 2023.

La convocation et les nécessaires documents d'information ont été adressés aux membres par courriels du lundi 8 juillet 2024, soit dans le délai prévu par les statuts.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2023
- Rapport moral du président et approbation (analyse, entre autres, des dossiers : Hôtel « Les Vagues », Villa Salesse, modification du cahier des charges du lotissement du Parc Pereire, Permis de démolir la Station marine (Peyneau), vente d'une partie du Parc des Abatilles,...
- Rapport financier et approbation
- Montant des cotisations
- Élection des nouveaux membres du Conseil d'administration (renouvellement du tiers sortant, nouvelles candidatures)
- Urbanisme : SCOT, les carences des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales gérés par le SIBA, les sites patrimoniaux remarquables (SPR), la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la protection des arbres, les clôtures, les panneaux photovoltaïques, les pistes cyclables...
- Les jet-skis, le surf-tourisme, les locations précaires, le bruit
- Connaissance du patrimoine : exposé de Francis Hannyoy
- Questions des adhérents

L'assemblée est déclarée ouverte à 9h45 par le président de l'association, Jacques Storelli.

Celui-ci salue les présidentes et présidents d'association, les représentants de la presse locale et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Il remercie le maire d'Arcachon pour la mise à disposition de la salle des Réservoirs.

Sur les 189 membres à jour de cotisation, 148 sont présents ou représentés, soit un pourcentage de 78 %. Le quorum nécessaire du quart des adhérents est donc largement dépassé et l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

Dominique Chevallier est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 24 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier

La trésorière Edith Thibaud étant absente pour raison de santé, c'est le trésorier-adjoint André Guillemot qui présente les comptes et commente le rapport de l'exercice 2023 qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Lors de l'exercice 2022, nous avons connu une hausse très importante du nombre d'adhérents, et donc du montant des cotisations, de l'ordre de 37 %. Ce mouvement s'est poursuivi en 2023, un peu plus modestement, avec une hausse de 17%.

Mais la hausse de nos recettes est due principalement au dossier *Les Vagues* et à l'émotion suscitée tant parmi nos adhérents qu'auprès de nombreux Arcachonnais. A cette occasion, de nombreux dons, certains très importants – le tout pour un total de **22 782 euros** - ont été effectués pour permettre à l'association de financer les contentieux nécessaires. Que tous ces nombreux donateurs en soient encore chaleureusement remerciés.

Les dépenses sont, logiquement, en forte évolution et marquées par ces nécessités d'actions contentieuses.

Nos dépenses de fonctionnement ont augmenté du fait de la rénovation de notre site Internet, de sa mise à jour et de son administration. Ce poste, d'environ 800 euros dans l'année, est la seule évolution notable.

Concernant la partie contentieuse, le solde du dossier *Trocadéro* pèse pour 3 200 euros dans nos comptes. En dehors de ce dossier et de celui des *Vagues*, les autres actions contentieuses ont été mises en oeuvre gracieusement par le président et des membres du bureau de l'ASSA.

Fin 2023, le dossier *Les Vagues* avait enregistré une dépense pour un montant total de 11 240 euros, largement due au recours devant le Conseil d'État. Le compte dédié à ce dossier représentait donc à ce moment un solde positif de **11 542 euros**. De nouvelles dépenses ont été, ou seront à prendre en compte en 2024. L'ASSA estime être comptable devant les donateurs des sommes reçues, membres ou non de l'association.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

3. Cotisations 2025

Pour l'année en cours, les montants des cotisations d'adhésion sont respectivement les suivants :

- adhésion individuelle : 25 €
- adhésion couple : 40 €
- membre supplémentaire de la famille : 5 €
- adhésion association : 60 €

Une "cotisation de soutien" défiscalisée a par ailleurs été créée l'année dernière, avec reçu fiscal transmis sur demande du donateur.

Il est proposé de ne pas modifier ces montants pour l'année 2025.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

4. Associations membres de l'ASSA

Trois associations de quartier font actuellement partie en tant que membres du conseil d'administration de l'ASSA. Ce sont :

- l'APRSM (Association des propriétaires et résidents du site du Moulleau),
- le Comité Val des Abatilles,
- et l'association George VI (quartier autour du lotissement du Parc de la villa *Balsamo*).

Par ailleurs, lors de sa dernière assemblée générale, le SASSEC (Syndicat Arcachonnais de Sauvegarde du Site de la Chapelle) qui est déjà en relation directe avec l'ASSA, a demandé à rejoindre *de jure* les trois associations précédentes au sein de notre conseil d'administration.

Le président propose à l'assemblée de voter pour l'admission du SASSEC en tant que membre du CA de l'ASSA.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

5. Election des membres du Conseil d'administration

Le vice-président François Vaugelade annonce que, parmi les membres du Conseil d'administration, il y a trois sortants, soit Vincent Hoffmann-Martinot, Francis Hannoyer et Dominique Chevallier. Chacun d'eux déclare vouloir se représenter.

Il n'y a pas de nouvelle candidature.

Le vice-président demande à l'assemblée si elle accepte qu'il n'y ait pas de vote individuel et que les trois candidats puissent être réélus par acclamation. L'assemblée donne son accord.

Les trois candidats sont réélus à l'unanimité.

Hormis les représentants des quatre associations de quartier, le nouveau Conseil d'administration de l'ASSA est donc constitué comme suit : Edith Thibaud, Lucile Duzert-Guillemot, Bruno Cassegrain, Dominique Chevallier, André Guillemot, Francis Hannoyer, Vincent Hoffmann-Martinot, Jean Marieu, Vincent Merlaut, Bruno Roulin, Jacques Storelli, François Vaugelade. Les administratrices et administrateurs sont au nombre de 12, ce qui correspond au plafond prévu à l'article 4 des statuts.

L'élection du nouveau Bureau aura lieu lors du Conseil d'administration qui se tiendra à la suite de la présente Assemblée générale.

6. Rapport moral

La députée Sophie Panonacle rejoint alors l'assemblée. Le président Jacques Storelli l'accueille et la remercie de sa présence. Il souligne combien ses actions dans les domaines, maritime, trait de côte, submersion, loi sur le repli, pollutions du Bassin provenant des eaux usées ... sont précieuses pour la cause environnementale que l'ASSA s'efforce de défendre.

Le président présente son rapport moral.

Il rappelle l'historique et l'objet de l'ASSA qui existe depuis 1977.

L'association, apolitique, s'efforce de défendre le patrimoine architectural et paysager d'Arcachon. Elle est particulièrement investie dans la protection du bâti, du massif arboré et des perspectives. Son domaine comprend l'urbanisme, le patrimoine et l'environnement et il peut être élargi à d'autres domaines.

Le site d'Arcachon est un bien commun qu'il ne faut ni « consommer » ni dilapider et il existe une véritable culture du lieu. L'association est très attachée au fait qu'Arcachon n'est qu'une partie d'un ensemble plus vaste, le Bassin et son arrondissement. La défense d'Arcachon ne se limite donc pas à notre seule commune mais elle doit s'inscrire dans le cadre de mesures

transversales (exemples : SCOT, Parc marin, gestion du plan d'eau, submersion, lutte contre l'ensablement, les incendies, eaux usées, déchets, mobilités) administrées par les entités formant cet ensemble. L'ASSA est ainsi l'un des 25 membres de la CEBA, structure de coordination des associations environnementales du Bassin d'Arcachon.

Notre association est agréée par la préfecture de la Gironde pour la défense de l'environnement, ce qui lui confère une recevabilité judiciaire plus confortable, sans avoir besoin de justifier d'un intérêt à agir, et lui permet d'être reconnue comme un allié objectif des services de l'État.

Le Conseil d'administration se réunit chaque mois, ce qui permet d'adopter les décisions qui s'imposent de manière réactive et de faire le point sur l'ensemble des demandes formulées par nos adhérents. S'appuyant notamment sur une veille attentive des permis de construire et des déclarations préalables effectuée régulièrement au service de l'Urbanisme par un binôme de deux administrateurs, elle mène des actions collectives en relation avec les associations de quartier et des membres de l'ASSA. Il s'agit d'anticiper au mieux afin d'être en mesure d'agir de manière réactive.

L'action de l'ASSA n'est pas que contentieuse. Elle est faite surtout de contacts, de dialogues, d'analyses, d'expertises, de synthèses et de délibérations. Dans pratiquement chaque quartier de la ville, l'association coordonne l'action de ses représentants qui exercent une veille sur le terrain et font remonter les informations nécessaires.

Le fonctionnement de l'association s'inscrit dans l'action, d'où l'importance de la communication avec les membres (mails, newsletters, presse, site Internet...) et avec les associations de quartier qui sont représentées au conseil d'administration.

Relation avec le service de l'Urbanisme

Depuis quelque temps, les relations avec le service de l'Urbanisme se sont complexifiées, voire tendues.

Il n'y a plus, comme cela était le cas dans un passé récent, de véritables échanges.

Malgré diverses relances, il nous a été difficile, et parfois impossible, d'obtenir communication de dossiers d'urbanisme complets à bref délai, ce qui est pourtant nécessaire, compte tenu des délais de recours contentieux.

Pourtant, nous avons régulièrement fait preuve d'un esprit de dialogue ; en vain.

C'est ainsi qu'il a fallu faire intervenir le Tribunal administratif pour pouvoir disposer d'un permis de construire important (82-86 boulevard de la Plage) alors que l'Urbanisme n'avait pas été en mesure de transmettre la totalité du dossier de permis dans des conditions satisfaisantes.

Le plus grave est que certains permis n'ont pas été mis spontanément à notre disposition, que ce soit de manière numérique ou sous la forme traditionnelle.

Ces PC peuvent parfois apparaître rétroactivement sur le site alors que les délais de recours sont échus.

Certaines autorisations d'urbanisme sont ainsi privées de publication, ce au préjudice des droits des associations agréées et des administrés.

Dns ces conditions de forte insécurité juridique, il nous appartient de faire cesser ces pratiques discriminatoires et totalement illégales (cf article R 2122-7 du Code général des collectivités territoriales).

Hôtel Les Vagues

Le 24 mars 2023, l'ASSA a inscrit pourvoi devant le Conseil d'État pour faire censurer l'ordonnance de référé qui avait refusé de suspendre les effets du permis de construire modificatif du 1^{er} décembre 2022, ce qui aurait bloqué les travaux.

Malheureusement, ce n'est que le 5 avril 2024, soit plus d'un an plus tard, que le Conseil d'État a rendu sa décision, concluant au non-lieu à statuer, la construction du bâtiment litigieux étant alors quasi-achevée.

Autant de temps mis pour juger, en référé, de la nécessité ou non de suspendre un chantier en cours consiste pour l'institution judiciaire à prendre le risque d'arriver trop tard. C'est bien le cas en l'espèce, et force est de constater que le temps judiciaire est loin de cadrer avec le temps de la sécurité juridique à laquelle les justiciables sont en droit de prétendre.

Cette décision a ainsi été rendue en dépit des efforts déployés par l'ASSA et la famille propriétaire de la villa mitoyenne. Mais l'essentiel, c'est à dire la validité au fond du permis de construire, n'a pas encore été jugé. Le 30 janvier 2023, le tribunal administratif de Bordeaux a été saisi d'une demande d'annulation du permis, ce qui laisse augurer une décision avant la fin de l'année. L'affaire est donc loin d'être terminée. Et si le permis est annulé, il conviendra d'en tirer toutes conséquences.

Le SCOT

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) doit venir dessiner l'avenir urbanistique du Bassin pour les décennies à venir. Il viendra chapeauter les PLU des 17 communes concernées. Un projet de SCOT a été voté en début d'année par les élus mais, du fait de la carence de ce projet sur plusieurs points, le préfet en a suspendu le caractère exécutoire. Ce projet se soucie en effet davantage du développement économique à court terme que de la protection des conditions de vie de la population. Pour permettre de préserver le cadre environnemental et paysager, qui fonde la qualité du territoire, la croissance démographique doit être mieux maîtrisée. Un nouveau projet quelque peu amendé a été récemment voté par les élus.

A ce stade du rapport, Madame la députée intervient en rappelant ses propos sur le fait que le Bassin est un territoire particulièrement fragile et sur la nécessaire prise en compte des changements climatiques qui provoquent des phénomènes tels que : érosion, submersion, inondations... « Le surtourisme nous envahit, notre avenir n'est pas dans la consommation progressive du Bassin. Il ne faut pas travailler commune par commune mais avoir une vision globale du Bassin. »

Autres dossiers en cours

La plupart des dossiers d'urbanisme en cours, et des enjeux environnementaux, ont été présentés dans la *Lettre de l'ASSA n°26* adressée aux adhérents quelques jours avant la présente assemblée générale. Pour l'essentiel, ces dossiers concernent :

- l'Îlot Peyneau et la protection du musée-aquarium et de la station marine,
- le Parc des Abatilles et le site de l'ancienne piscine,
- la villa Salesse,
- le cahier des charges du lotissement Pereire,
- la pollution du Bassin par débordement d'eaux pluviales et d'eaux usées,
- la surpopulation estivale, le tourisme de masse, les locations saisonnières.

En conclusion de son rapport moral, le président exprime avec émotion son souvenir de l'œuvre de Jacques Rigaud, avec lequel il avait fait route commune dans l'intérêt de la préservation du Pyla.

Enfant du Sud-Ouest, Jacques a connu le Pilat dès sa première jeunesse.

Est alors née une tendresse magnétique pour la poésie du lieu, ses lumières, quelques furies hivernales, ses coutumes et son art de vivre.

Le tourbillon de la vie parisienne de Jacques Rigaud ne parvint jamais à perturber le rituel métronomique de ses séjours Pilatais au gré des « quatre saisons ».

Bien au contraire, retrouver le plus souvent possible sa « Vigie » (petit bureau donnant sur le Bassin) pour y écrire, constituait pour l'homme occupé une respiration vitale.

L'essentiel de nos activités partagées au service du Bien commun du Bassin d'Arcachon peut se décliner ainsi :

- activités associatives pour la défense du site, et la préservation du style architectural et paysager, au prix de contentieux de droit public en matière d'urbanisme et d'environnement,
- émissions hebdomadaires de radio légendaires sur la fréquence locale « Radio Côte d'Argent » intitulée « Retour de plage » ; le tour de table généralement composé de Jean-Louis Debré, Michel Leeb, Bernard Montiel, Xavier Darcos, Jean-Marie Cavada, Jean-Pierre Pierre-Bloch, et de quelques chefs d'entreprise ou élus locaux, a laissé des souvenirs mémorables,

- la célébration du premier jour de janvier par un bain de mer sur la plage d'Haitza, suivie de foie gras et de Sauternes.

- les Journées de Malagar.

Pour témoigner de son indéfectible attachement, Jacques choisit de demeurer au cimetière d'Arcachon, en décembre 2012.

Mais comment ne pas se souvenir également d'un autre grand acteur local, que fut Jacques Ellul parti il y a 30 ans ?!

Le vice-président Vincent Hoffmann-Martinot présente la personnalité de **Jacques Ellul** et la relation qu'il a eue avec lui :

« J'ai eu la chance et l'honneur d'être l'un des derniers étudiants du professeur Jacques Ellul (1912-1994), un grand penseur bordelais qui a inspiré tant de recherches en sciences sociales et dont se réclament beaucoup de défenseurs de l'environnement. 2024 marque les 30 ans de sa disparition, les 50 ans de la publication de son ouvrage de référence *La Technique ou l'enjeu du siècle* et les 80 ans de sa participation à la délégation municipale spéciale qui dirigea Bordeaux à la Libération. Historien des institutions, Ellul fut l'un des fondateurs de Sciences Po Bordeaux en 1948 aux côtés du politologue Maurice Duverger, du sociologue Jean Stoetzel et du médiéviste Yves Renouard. Ses cours sur la technique, la propagande, les précurseurs et les successeurs de Marx attiraient des étudiants du monde entier. Mais il s'engagea également comme citoyen au service d'associations, aussi bien en faveur des jeunes en difficulté que pour la protection de l'environnement. Très attaché depuis son enfance au patrimoine naturel du Bassin d'Arcachon, il anima dans les années 1970 avec son ami Bernard Charbonneau le Comité de défense de la côte aquitaine, farouchement opposé à l'action de la MIACA (Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine) ».

Le président souligne combien l'œuvre de ces deux grandes personnalités inspirent encore l'action des associations agréées, dont l'ASSA.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

7. Connaissance du patrimoine

Francis Hannoyer vient nous rappeler que les Arcachonnais doivent être le mieux possible sensibilisés à la connaissance de leur patrimoine tant historique qu'architectural et paysager. Sinon, ils ne pourraient efficacement réussir à le sauvegarder.

En 2023, en association avec la *Société historique et archéologique d’Arcachon et du Pays de Buch* (SHAAPB) et après les guides de visite des quartiers de la Ville d’hiver, d’Abatilles-Pereire et d’Eyrac-Aiguillon, l’ASSA a réalisé le guide de visite du Moulleau. Ces guides très bien documentés, sont en vente en librairie au prix de 6 euros.

Trois visites patrimoniales ont été organisées au printemps 2023, et d’autres ont été effectuées dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Des chroniques ont été ajoutées sur notre site, notamment sur l’orientalisme méconnu d’Arcachon et sur le chêne-liège.

8. Communication

Trois Lettres de l’ASSA (n°22 à 24) ont été publiées en 2023.

Notre site Internet a été remanié et actualisé. Il est de plus en plus consulté. Il peut accueillir les suggestions ou les demandes de renseignements des membres.

9. Questions des adhérents

Diverses questions sont posées successivement. Elles concernent :

- l’augmentation du tourisme et des locations saisonnières. Elle modifie significativement le cadre de vie des Arcachonnais. Il y aurait lieu de réduire l’accès aux plateformes telles que Airbnb. Pour les immeubles en copropriété, le règlement pourrait être modifié sur ce point en assemblée générale extraordinaire.

- la rénovation de l’ancienne maison de retraite *L’Oasis*. Construit en 1889 au coeur de la Ville d’hiver, ce bâtiment typique du second Empire, était l’Hôtel Continental-Forêt, l’une des adresses prestigieuses d’Arcachon. Il faut veiller au maintien de son caractère esthétique.

- les jet-skis. Du fait de leur interdiction d’accès aux cales du Port, la situation s’est améliorée, notamment pour ce qui est du nombre et des nuisances sonores. Mais d’autres accès sont encore possibles autour du Bassin. Madame la députée indique qu’elle déposera prochainement une proposition de loi sur la motorisation nautique.

- l’avenir de la villa *Salesse*. La validité du PC devrait être prochainement examinée en cassation devant Conseil d’État ; par ailleurs, la DRAC a visité les lieux à deux reprises.

Personne ne demandant plus la parole et l’ordre du jour étant épuisé, le président remercie l’assemblée et lève la séance à 12h15.

Les membres présents se retrouvent alors autour d’un verre de l’amitié.

Le secrétaire de séance
Dominique Chevallier

Le président
Jacques Storelli